



Vignerons Indépendants du Centre Val de Loire \_\_\_\_\_

## Poitiers sur Loire

Mardi 12 mars 2013

### Bulletin d'inscription

A renvoyer **avant le vendredi 8 février** à l'adresse suivante :  
Vignerons Indépendants CVL - 11-15 rue Louis-Joseph Philippe - 41 000 Blois

Domaine : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Appellations présentées : .....

Adhérent Vigneron Indépendant n° .....

Vigneron vinifiant en cave particulière, non adhérent au mouvement VIF

#### **La fédération :**

- Publie à l'attention des professionnels une plaquette présentant les domaines et les vins retenus.
- L'envoie aux cavistes et restaurateurs de la ville de Poitiers (86).
- Relance les professionnels par téléphone pour les inciter à choisir 2 ou 3 vigneron à recevoir chez eux le mardi 12 mars.
- Fixe les rendez-vous entre professionnels et vigneron
- Donne aux vigneron concernés les informations nécessaires pour organiser un déplacement commun.

#### **Le vigneron :**

- Donne à la fédération les informations nécessaires à la réalisation de la plaquette ;
- S'acquitte de la participation aux frais de 50 € HT (59,80 € TTC) pour les adhérents, 100 € HT (119,60 € TTC) pour les non adhérents. NB. Cette participation reste acquise même en l'absence de rendez-vous.
- Accepte d'être choisi **ou non** par les professionnels ;
- Se rend aux rendez-vous fixés le mardi 12 mars et fait déguster ses vins aux professionnels qui ont souhaité le rencontrer ;
- Prend à sa charge le déplacement à Poitiers, éventuellement en lien avec les autres vigneron concernés.

Cachet de l'entreprise :

Signature du Vigneron  
précédé de « Bon pour accord » :

👉 **Le nombre de participants étant limité, seront retenus les premiers inscrits de chaque appellation, dans la limite de 8 à 12 appellations.**

👉 **Joindre votre chèque libellé à l'ordre des Vignerons Indépendants du Centre Val de Loire.**